



12 juillet 2013

(13-3759)

Page: 1/2

Original: anglais

**CHINE – CERTAINES MESURES AFFECTANT LES
SERVICES DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

RAPPORT DE SITUATION DE LA CHINE

Addendum

La communication ci-après, datée du 11 juillet 2013 et adressée par la délégation de la Chine au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:6 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

Rapport de situation sur la mise en œuvre des recommandations et décisions
de l'ORD concernant le différend Chine – Certaines mesures affectant
les services de paiement électronique
(WT/DS413)

La Chine soumet le présent rapport conformément à l'article 21:6 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*.

À sa réunion du 31 août 2012, l'Organe de règlement des différends ("ORD") a adopté le rapport du Groupe spécial *Chine – Certaines mesures affectant les services de paiement électronique* (WT/DS413). Le 28 septembre 2012, la Chine a informé l'ORD de son intention de mettre en œuvre les recommandations et décisions de l'ORD en la matière.

Le 22 novembre 2012, la Chine et les États-Unis ont informé l'ORD qu'ils étaient convenus que le délai raisonnable imparti à la Chine pour la mise en œuvre des recommandations et décisions de l'ORD serait de onze mois à compter de la date d'adoption du rapport du Groupe spécial. Le délai raisonnable arrivera donc à expiration le 31 juillet 2013.

Après l'adoption du rapport du Groupe spécial par l'ORD, les organismes gouvernementaux chinois pertinents ont entrepris des actions concrètes pour mettre en œuvre les recommandations et décisions de l'ORD. Le 28 juin 2013, cinq mesures en cause dans le présent différend ont été abrogées ou annulées par la Banque populaire de Chine (Annonce de la PBC [2013] n° 7), y compris les mesures suivantes:

- *Circular of the People's Bank of China on Uniform Use of 'Yin Lian' Logo and its Holographic Label for Anti-counterfeiting* (Yin Fa [2001] No.57) (*Circulaire de la Banque populaire de Chine sur l'utilisation uniforme du logo "Yin Lian" et de son étiquette holographique anticontrefaçon* (Yin Fa [2001] n° 57)).
- *Notice of the People's Bank of China in Relation to the Issuance of Business Practices for the Interoperable Service of Bank Cards and Appendix on Business Practices for the Interoperable Service of Bank Cards* (Yin Fa [2001] No.76) (*Avis de la Banque populaire de Chine sur la publication de pratiques commerciales relatives à l'interopérabilité des cartes bancaires et Appendice sur les pratiques commerciales relatives à l'interopérabilité des cartes bancaires* (Yin Fa [2001] n° 76)).

- *Guiding Opinions of the People's Bank of China on Regulating and Promoting the Development of Bank Card Acceptance Market* (Yin Fa [2005] No.153) (*Orientations de la Banque populaire de Chine concernant la réglementation et la promotion du développement du réseau d'acceptation des cartes bancaires* (Yin Fa [2005] n° 153)).
- *Circular of the People's Bank of China on Promulgation of the "Opinions on Implementation of the Work in Bank Card Interoperability in 2001"* (Yin Fa [2001] No.37) (*Circulaire de la Banque populaire de Chine sur la promulgation d'avis sur la mise en œuvre d'activités conjointes concernant l'interopérabilité des cartes bancaires en 2001* (Yin Fa [2001] n° 37)).
- *Circular of the People's Bank of China on Further Improving Bank Card Interoperability Related Work* (Yin Fa [2003] No.129) (*Circulaire de la Banque populaire de Chine sur les activités visant le perfectionnement de l'interopérabilité des cartes bancaires* (Yin Fa [2003] n° 129)).

Le 5 juillet 2013, la Banque populaire de Chine a publié un avis concernant la simplification des opérations commerciales transfrontières en RMB et l'amélioration des politiques pertinentes. Il a été annoncé dans cet avis que les articles pertinents des trois mesures ci-après en cause en l'espèce n'étaient plus mis en œuvre:

- *Announcement of the People's Bank of China on Providing Clearing Arrangements for Banks That Handle Personal RMB Deposit, Exchanges, Bank Cards and Remittance in Hong Kong* (PBOC Announcement [2003] No.16) (*Annonce des accords de compensation conclus par les banques en ce qui concerne les dépôts de particuliers, le change, les transactions par carte bancaire et les envois de fonds en RMB à Hong Kong* (Annonce de la PBC [2003] n° 16)).
- *Announcement of the People's Bank of China on Providing Clearing Arrangements for Banks That Handle Personal RMB Deposits, Exchanges, Bank Cards and Remittance in Macao* (PBOC Announcement [2004] No.8) (*Annonce des accords de compensation conclus par les banques en ce qui concerne les dépôts de particuliers, le change, les transactions par carte bancaire et les envois de fonds en RMB à Macao* (Annonce de la PBC [2004] n° 8)).
- *Circular on Relevant Issues Concerning the Operation of Individual RMB Business by Mainland Banks and Hong Kong/Macao Banks* (Yin Fa [2004] No.254) (*Circulaire sur les questions relatives aux opérations en RMB effectuées pour des particuliers par des banques de Chine continentale et des banques de Hong Kong et de Macao* (Yin Fa [2004] n° 254)).

Bien que ce différend concerne un certain nombre de mesures administratives chinoises relatives aux services financiers et qu'il comporte des aspects plus complexes et plus sensibles que d'autres différends, la Chine n'a pas épargné ses efforts et a pleinement mis en œuvre les recommandations et décisions de l'ORD dans le délai raisonnable imparti.
